

Intersession parlementaire/Retrouvailles politiques

Le député Etienne Mvoula communique avec son électorat



Une vue des ressortissants de l'Ogooué-Létili venus prendre part au compte rendu parlementaire de leur député.



Etienne Mvoula (micro), député PDG rendant compte à son électorat des activités parlementaires.

L.R.A.
Libreville/Gabon

L'élu de Boumango a récemment convié, dans un hôtel de la place, ses électeurs résidant ou de passage à Libreville. Il était question de reprendre langue avec et leur faire un rendu des activités de l'Assemblée nationale. Histoire également de faire davantage connaissance.

SAMEDI dernier, dans un hôtel de la place, Étienne

Mvoula, député du Parti démocratique gabonais (PDG) dans le département de l'Ogooué-Létili (Boumango) a rendu compte à ses électeurs résidant ou de passage à Libreville des activités de la première session parlementaire à l'Assemblée nationale. Occasion pour l'homme, accompagné de Mme Marie Okanivami Elebé, sénatrice de Boumango, de rompre avec le silence gardé depuis les dernières élections d'octobre 2018. Pour Étienne Mvoula, le silence n'est pas le fait d'un

quelconque mépris, il est dû à l'apprentissage de son nouvel environnement professionnel. Pour ce qui est du compte rendu de la première session ordinaire de la 13e législature à laquelle il prend part en qualité de député, Étienne Mvoula rapporte en premier que les députés ont largement plébiscité la présentation de politique générale du Premier ministre, chef du gouvernement. Durant ces 4 premiers mois de session, l'Assemblée nationale a par ailleurs adopté

15 textes de lois dont 7 examinés par la Commission des Lois, 5 par celle des Finances, deux pour la Commission des Affaires étrangères, et une par la Commission de la Santé. Pour ceux qui voudraient savoir pourquoi leur élu commence par Libreville, sa circonscription électorale étant l'Ogooué-Létili, Étienne Mvoula a précisé que la diaspora de Libreville tout comme les habitants de Boumango ont contribué à son élection. "J'ai pour chacun la même considération, toutefois le

moment venu j'irai porter le même message auprès des populations de l'Ogooué-Létili", s'est défendu l'élu. Au-delà du compte-rendu des activités parlementaires, il fallait à Étienne Mvoula dire merci à cet électorat qui l'a soutenu lors de la campagne. "Aujourd'hui élu, poursuivra-t-il, je suis le député de tout le département. Aussi les ai-je conviés tous à cette rencontre politique certes, mais surtout fraternelle." Soulignons en outre que les ressortissants de

l'Ogooué-Létili ont profité de la présence de leur élu pour lui demander d'être leur porte-voix au niveau du Parlement pour porter au gouvernement les problèmes rencontrés par les populations. Ceux-ci tournent autour de la route, le conflit homme-faune, ainsi que le chômage des jeunes accentué par la fermeture, depuis près de 2 deux décennies, de la SIAB (Société industrielle et alimentaire de Boumango).

Au terme de la première session ordinaire du Parlement/Trois questions au ... député RV Rodrigue Abourou Otogo du canton Kyè

"Près de 22 projets de lois ont été soumis à l'examen de l'Assemblée nationale"

Propos recueillis par PME
Oyem/Gabon

C'est le bilan fait par l'élu du 3e siège du département du Woleu dans la province du Septentrion. Dans l'entretien qui suit, il revient également sur le bilan de la Commission qu'il préside.

L'union. Monsieur Rodrigue Abourou Otogo, député du Rassemblement pour la restauration des valeurs (RV), vous êtes également président de la Commission de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et des Travaux publics. La première session du Parlement a pris fin le 28 juin dernier. Quel bilan faites-vous de cette session ?

Rodrigue Abourou Otogo : Nous venons effectivement de boucler la session. Et, laissez-moi vous dire qu'elle était très riche, tant plusieurs projets de lois ont été votés. Nous avons ouvert la 13e législature par la modification de notre règlement qui a force de loi organique. Une façon de mieux organiser le travail parlementaire. S'en est suivie une série de projets de loi qu'il fallait examiner et voter par la suite. Près de 22 projets de lois ont été soumis à notre examen. Au moment de la clôture de la session, une quinzaine de ces projets de lois a été votée. Vous avez



Le député Rodrigue Obourou Otogo : «Pendant l'intersession parlementaire, je continuerai à sillonner mon canton.»

également noté au cours de cette session, que l'Assemblée nationale a décidé de respecter les orientations de la Constitution, dans le sens du contrôle de l'action du gouvernement. Et, c'est dans ce sens que nous organisons, chaque mercredi, les questions orales au gouvernement.

Et s'agissant des travaux de la Commis-

sion de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et des Travaux publics dont vous avez la charge ?

J'ai commencé par vous indiquer le premier dossier de cette session qui consistait en la modification de notre Règlement. C'est justement ce règlement, dans son article 41, qui institue les Commissions qui sont aujourd'hui au nombre de huit. J'aimerais, par ailleurs, indiquer au grand public que les travaux de l'Assemblée nationale s'organisent au niveau des Commissions générales permanentes, et que, c'est en leur sein que les projets ou propositions de lois sont examinés. D'autres travaux peuvent effectivement y être organisés conformément au règlement. Je rappelle par ailleurs que l'article 36 de la Constitution confère quatre principales missions au député. À savoir : voter la loi, consentir l'impôt, contrôler l'action du gouvernement et évaluer les politiques publiques. Il nous fallait donc organiser les travaux en nous référant à ces obligations. En dehors des projets de lois, nous avons procédé à l'audition des hauts responsables des ministères, plus particulièrement les directeurs généraux. Auditions d'information, donc, pour nous permettre de nous constituer une base de données qui nous permettra de proposer des lois dans les secteurs concernés lorsque cela est nécessaire, et surtout, de mieux évaluer les politiques publiques. (...) Pour le nombre d'entités auditionnées, je tiens d'abord à rappeler que ma

Commission est aussi responsable des secteurs de l'Urbanisme, Cadastre et Transport. Ce sont les directeurs généraux de tous ces secteurs, qui ont donc défilé au sein de ma Commission. Soit une dizaine. Et, bien sûr, d'autres vont suivre.

Au moment de l'intersession parlementaire, quelles sont les actions concrètes que vous avez menées au niveau de votre circonscription politique ?

Dans votre parution du 27 mars 2019, vous m'aviez fait l'honneur d'informer sur mon action de réhabilitation d'une quinzaine de pompes hydrauliques dans mon canton, et dont certaines étaient en panne depuis plus de cinq ans. J'ai aussi, récemment, participé aux côtés de mes amis élus du département du Woleu, au financement des " prépa BAC et BEPC ", pour nos jeunes frères et sœurs. Je connais les problèmes de mon canton et j'avais fait la promesse d'y apporter des solutions dans les limites de mes possibilités. Il faut donc d'abord dire que le niveau d'activités de cette session ne m'avait pas laissé beaucoup de temps pour être aux côtés de ma population. C'est donc un premier objectif. J'ai réuni plusieurs associations villageoises pour me faire le point sur les priorités du moment. Je vais m'y atteler, en ayant en mémoire qu'on ne peut rien régler en un seul temps. Je continuerai à sillonner mon canton, à écouter la population et autant que possible, apporter des remèdes à ses maux.